

PREPARATIF DU CONSEIL COMMUNAL DU 14 DECEMBRE 2022.

1. Communications-/

2. Conseil communal-Conseil communal des enfants : Prestation de serment des Conseillers : installation

Le Collège communal invite le conseil communal à remplacer la moitié du CCE après le départ pour le secondaire des enfants qui étaient en 6^{ème} année primaire lors de l'année scolaire 2021-2022.

Suite aux élections réalisées dans chaque école de l'entité, cinq représentants des élèves de 5^{ème} primaire sont appelés à prêter serment et à être installés dans leur mandat de conseiller.

3. Synergies-Rapport relatif aux synergies Commune-CPAS : adoption

La Région wallonne a, via les décrets du 19 juillet 2018, intégré le renforcement des synergies dans la loi du 08/07/1976 organique des CPAS et dans le code de la démocratie locale et de la décentralisation.

En application de ces nouvelles dispositions, les Directeurs généraux de la Commune et du CPAS ont établi leur rapport annuel des synergies qui a été soumis à l'avis du comité de direction conjoint le 18 novembre 2022, à l'avis du comité de concertation le 28 novembre 2022 et est présenté au conseil conjoint le 14 décembre 2022.

Il appartient maintenant au Conseil communal d'adopter ce rapport en même temps que son budget 2023.

4. Finances-Zone de police - dotation 2023 : décision

Conformément à l'article 208 de la Loi sur la Police intégrée, le conseil communal est obligé d'inscrire au budget communal les frais mis à charge de la commune par ou en vertu de cette loi, en ce compris la dotation de la commune à la zone de police pluricommunale.

La contribution respective des communes d'une zone pluricommunale à la dotation communale globale est définie d'une manière concertée et de commun accord entre elles. Ce n'est qu'à défaut de consensus qu'il y a lieu de recourir à la clé de répartition définie par l'arrêté royal du 7 avril 2005 fixant les modalités en matière de calcul et de répartition des dotations communales au sein d'une zone pluricommunale.

La dotation communale principale de notre Commune à la Zone de police a été estimée à 725.696,05 € pour 2023 et la dotation complémentaire (nouveau Commissariat) à 13.570,68 €. Le Collège communal propose au Conseil communal de fixer à ces montants les dotations à la Zone de police du Tournaisis pour l'exercice 2023.

5. Finances-Zone de secours de Wallonie Picarde - dotation 2023 : décision

La loi du 15/05/2007 relative à la réforme de la Sécurité civile prévoit, en son article 68, que la dotation communale à la zone de secours est inscrite dans les dépenses de chaque budget communal et que cette dotation est fixée chaque année par une délibération du conseil, soit sur la base de l'accord intervenu entre les différents conseils communaux concernés au plus tard le 1er novembre de l'année précédant l'année pour laquelle la dotation est prévue, soit, à défaut d'un tel accord, sur base du montant fixé par le gouverneur de province en tenant compte des critères suivants pour chaque commune :

- la population résidentielle et active (une pondération d'au moins 70 % est attribuée à ce critère);
- la superficie;
- le revenu cadastral;
- le revenu imposable;
- les risques présents sur le territoire de la commune;
- le temps d'intervention moyen sur le territoire de la commune;
- la capacité financière de la commune.

Aucun accord n'étant intervenu en Collège de Zone, le Gouverneur de la Province de Hainaut a été sollicité mais ne nous a pas encore signifié le montant de notre dotation à la Zone de secours pour 2023 au moment de l'élaboration du budget 2023.

En collaboration avec les services comptables de la Zone, le Collège communal propose donc de répartir de la clé de répartition fixée par le Gouverneur pour 2022 afin d'obtenir la dotation 2023. Le Collège communal propose, dès lors, au Conseil communal de fixer la quote-part communale à la Zone de secours Wallonie Picarde, pour 2023, au montant de 164.097,48 euros et de le porter au budget de l'exercice 2023.

Ce montant sera revu lors de la prochaine modification budgétaire de l'exercice 2023 sur base du montant arrêté par le Gouverneur.

6. Finances-Budget communal de l'exercice 2023 : approbation

Le Collège communal a adopté, en sa séance du 05 décembre 2023, le projet de budget pour l'exercice 2023 qu'il soumet au Conseil communal.

7. Finances-Procès verbal de vérification de l'encaisse du Directeur financier pour le 3ème trimestre 2022 : prise d'acte

L'article L1124-42 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation charge le Collège communal (ou celui de ses membres qu'il désigne à cette fin) de vérifier l'encaisse du Directeur financier et d'établir un procès-verbal de la vérification qui mentionne ses observations et celles formulées par celui-ci.

En vertu du CDLD, le Collège communal communique au conseil communal le procès-verbal de vérification de l'encaisse du Directeur financier pour le 3ème trimestre de l'exercice 2022.

8. Taxes / assurances -Taxe sur les immeubles inoccupés - Exercices 2023 à 2025 : approbation

Le Conseil communal, en sa séance du 10 novembre 2022, a adopté un règlement taxe sur les immeubles inoccupés pour les exercices 2023 à 2025 et a été soumis à l'approbation de la tutelle.

Sur les recommandations de la tutelle, le Collège communal propose au Conseil d'approuver ce nouveau règlement taxe sur les immeubles inoccupés pour les exercices 2023 à 2025.

9. Intercommunales-IMSTAM - Ordre du jour de l'Assemblée générale du 21 décembre 2022 : approbation

La Commune de Rumes est affiliée à l'intercommunale IMSTAM qui tiendra sa prochaine assemblée générale le mercredi 21 décembre 2022.

Il convient de se prononcer sur l'ordre du jour de cette assemblée générale.

10. Intercommunales-REW - Ordre du jour de l'Assemblée générale du 16 décembre 2022 : approbation

La Commune de Rumes est affiliée à l'intercommunale REW qui tiendra sa prochaine Assemblée générale le vendredi 16 décembre 2022.

Il convient de se prononcer sur l'ordre du jour de cette Assemblée générale.

11. Cultes-Fabrique d'Eglise de La Glanerie - compte de l'exercice 2021 : approbation

En vertu :

-du Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du Gouvernement Wallon du 13 mars 2014 concernant les dispositions relatives à la tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus

-de la circulaire du 12 décembre 2014 du Service Public de Wallonie concernant la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus,

le Conseil exerce sa tutelle d'approbation sur le compte de l'exercice 2021 de la Fabrique d'Eglise de La Glanerie.

Le Collège communal propose l'approbation dudit compte par le Conseil communal aux chiffres tels qu'arrêtés et approuvés par l'Evêché.

12. Cultes-Fabrique d'Eglise de La Glanerie - Budget de l'exercice 2023 : approbation

En vertu

-du Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du Gouvernement Wallon du 13 mars 2014 concernant les dispositions relatives à la tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus

-de la circulaire du 12 décembre 2014 du Service Public de Wallonie concernant la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus,

le Conseil exerce sa tutelle d'approbation sur le budget de l'exercice 2023 de la Fabrique d'Eglise de La Glanerie.

L'intervention communale sollicitée est de 18.396,32 €.

Ce budget, arrêté par le Conseil de fabrique en date du 27 novembre 2022, a été approuvé par l'Evêché.

Le Collège communal propose l'approbation dudit budget, tel qu'approuvé par l'Evêché, par le Conseil communal.

13. Police de roulage-Règlement complémentaire de roulage - Clos Saint-Pierre : emplacement pour personne à mobilité réduite : décision

Le Collège communal propose au conseil communal l'adoption d'un règlement complémentaire de police de roulage afin de réserver un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite au Clos Saint-Pierre à Rumes.

Cette mesure sera matérialisée par le placement du signal E9a avec le pictogramme des handicapés.

14. Marché public de fournitures-Installation de fibre optique et remplacement infrastructure serveur de l'Administration communale et du CPAS : approbation des conditions et du mode de passation

Au vu de la nécessité de renouveler l'infrastructure serveur de l'administration communale et du CPAS ainsi que de relier au serveur le service travaux et la bibliothèque communale via l'installation de la fibre optique, le Collège communal propose au Conseil communal d'approuver les conditions et le mode de passation (procédure négociée sans publication préalable) de ce marché public d'installation de la fibre optique et du remplacement de l'infrastructure serveur de l'administration communale et du CPAS estimé à 77.319,00 €, 21% TVA comprise. Via l'appel à projet "Tax on pylons", la commune et le CPAS de Rumes ont obtenu un subside de 59.953,00€ pour la réalisation de ce projet.

16. Droit de tirage-Adhésion à un service complémentaire d'échanges d'informations proposé par IPALLE - Gestion intégrée des réseaux : décision

Dans le cadre de la Gestion intégrée et proactive des réseaux d'égouttage et d'aqueducs communaux, IPALLE propose quatre modules d'accompagnement.

Afin de maintenir les services actuels (échanges, portail cartographique, avis, conseils,...), le Collège communal propose au Conseil communal l'adhésion au Module 1 de base, proposé par IPALLE.

Une cotisation annuelle de 1,60 €/habitant, éligible au droit de tirage, couvrira tant les moyens techniques que les frais de personnel de l'intercommunale IPALLE affectés à cette mission.

17. **Personnel communal-Fixation des conditions de recrutement d'un fossoyeur pour le service travaux, composition de la commission de sélection et profil de fonction : décision**

Suite au départ à la pension d'un ouvrier qualifié du service travaux, il y a lieu de lancer un recrutement pour le remplacer.

L'organisation des tâches des agents en place a été analysée suite à ce départ, il est donc proposé au conseil communal de lancer un recrutement contractuel d'un fossoyeur (D2) pour le service travaux.

18. **Divers-Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 novembre 2022 : approbation**

19. **Personnel communal-Informations relatives au personnel communal**
